

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018 A 18 h 30 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES GUILLET, PRESIDENT

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, Mme VICTOR, Mme TILLY, M. BOUNIOL, Mme COUTEAUX, M. BOLLINGER, M. SALIN, Mme FORATO, Mme LE GARS.

Absents ayant donné procuration :

M. COTHENET, ayant donné procuration à M. BOUNIOL
Mme DUCHASSAING-HECKEL ayant donné procuration à M. GUILLET
Mme KALAYJIAN, ayant donné procuration à Mme VICTOR
Mme LEVI-TOPAL, ayant donné procuration à Mme TILLY
Mme PROUTEAU, ayant donné procuration à Madame FORATO

Absents n'ayant pas donné procuration :

M. TARDIEU
M. de LARMINAT
Mme LAMORTE

Constatant que le quorum est atteint, **M. LE PRÉSIDENT** déclare la séance ouverte.

Il précise que MME LAMORTE lui a fait part de son souhait de démissionner du CCAS. Il faudra donc désigner quelqu'un d'autre pour représenter les activités au profit des personnes en situation de handicap.

Quant à MME PROUTEAU, elle est en déplacement à l'étranger.

M. LE PRÉSIDENT signale que cette séance du Conseil d'administration n'était pas prévue initialement, parce qu'il n'y avait pas spécialement matière à le convoquer. Il a été rendu nécessaire par la présentation du projet d'implantation d'une ressourcerie aux Créneaux.

L'association « Espaces » est représentée en séance par sa Présidente, Pascale FLAMANT, et par son Directeur général, Yann FRADIN. Thomas LADREYT, représentant d'« Emmaüs France » est également présent, en appui de l'association qui appartient à ce réseau.

Ce projet doit être abordé dès à présent, afin de le mettre en place durant l'année 2019, si le Conseil d'administration l'approuve.

Se référant au procès-verbal du Conseil d'administration du 4 octobre 2018, M. LE PRÉSIDENT demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des observations.

Il les invite notamment à faire part des éventuelles coquilles qu'ils auraient pu relever.

MME VICTOR cite, en page 7, une intervention de **MME CHESNEAU**. Après « réussir à les désolidariser », il ne faudrait pas mettre « c'est qui n'est plus » mais « ce qui n'est plus ».

De même, elle pense qu'il aurait fallu écrire « centre de loisirs », avec un « -s », en page 9, dans l'intervention de **M. COTHENET**.

MME VICTOR était absente lors de cette séance mais en lisant le procès-verbal, elle s'est dit qu'à aucun moment, il n'avait été question de tous les bénévoles accompagnant les SDF au quotidien. Si elle avait été là, elle aurait dit qu'effectivement, le CCAS est très présent mais qu'au quotidien, sur le terrain, il y a énormément de personnes qui les accompagnent, qui les soutiennent par téléphone, etc. Ils peuvent aussi se doucher à « La Fraternité », deux fois par semaine, et se mettre au chaud au « Café rencontre », le vendredi matin.

M. LE PRÉSIDENT la remercie pour cette observation, qui permettra de faire figurer ces éléments au procès-verbal de cette séance.

Aucune autre observation n'étant formulée, il propose de considérer le procès-verbal comme approuvé.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité (vote n° 1).

AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE (article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)
--

- | | |
|----|---|
| 1/ | Versement d'une indemnité de conseil au comptable public |
| 2/ | Présentation du projet d'implantation d'une ressourcerie aux Créneaux |
| 3/ | Points d'information divers |

EXAMEN ET VOTE DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1/ VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC
--

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet de la délibération.

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 6 décembre 1983 portant sur les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux, et notamment son article 3,

Les comptables du Trésor sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, outre les prestations obligatoires résultant de leur fonction de comptable principal, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations sont effectuées, à titre personnel, en dehors de leurs fonctions de fonctionnaire d'État, au titre d'une activité publique accessoire exercée à la demande de la collectivité. Ces prestations ont donc un caractère facultatif et donnent lieu au versement d'une indemnité de conseil.

Le montant de cette indemnité est calculé par application d'un tarif, fixé par décret, à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception

des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années. Le montant de l'indemnité est modulé par un taux, délibéré en Conseil d'administration. Pour 2018, l'indemnité brute s'élève à 100 %, soit 230,34 €.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le trésorier n'est pas simplement un comptable : c'est également un conseil. Il ne se contente pas de payer les dépenses et de recevoir les recettes de l'établissement public.

C'est le même trésorier pour la Ville et pour la régie culturelle, à Chaville. Il a également d'autres collectivités dans son « portefeuille ». D'ailleurs, lors du dernier Conseil municipal, le lundi précédent, une délibération similaire a été votée.

Aucune observation n'étant formulée, M. LE PRÉSIDENT soumet la délibération au vote.

A l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 2 – délibération n° DEL03_2018_0014) :

- **ATTRIBUE** au comptable public une indemnité de conseil au taux de 100 % à compter de l'exercice 2018 et ce jusqu'à la fin du mandat du Conseil d'administration.

2/ PRÉSENTATION DU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE RESSOURCERIE AUX CRÉNEAUX

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet de la délibération.

Objectifs

L'implantation d'une ressourcerie aux Créneaux vise à créer une nouvelle dynamique de vie à caractère associatif et solidaire dans des espaces en partie inoccupés.

Elle répond également à une réflexion plus globale de gestion des déchets du territoire en donnant la priorité à la réduction, au réemploi puis au recyclage des déchets et en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements plus respectueux de l'environnement.

Enfin, elle permet également de proposer une offre d'emploi d'insertion sur le territoire de Chaville via des chantiers d'insertion.

Définition d'une ressourcerie

Une ressourcerie est une structure qui collecte, répare, transforme et redistribue des objets dont les propriétaires souhaitent se défaire. Alliant action sociale et environnementale, elle œuvre pour l'intérêt général. Le déchet n'est plus considéré comme un encombrement mais comme une ressource.

Une ressourcerie a pour objectif prioritaire de collectionner sans sélectionner, revaloriser, redistribuer à bas prix et sensibiliser le public.

Le réemploi à l'œuvre dans les ressourceries permet de donner une seconde vie aux objets en utilisant les circuits locaux et citoyens. Il se distingue en cela du recyclage qui consiste à détruire un objet pour produire de la matière secondaire.

Localisation de la ressourcerie

La surface totale de la ressourcerie sera de 210 m², la moitié étant consacrée à la vente et l'autre moitié au stockage. Elle sera répartie sur trois locaux appartenant à des bailleurs privés. Ces locaux seront loués par le CCAS et mis à disposition d'une association qui assurera son fonctionnement.

Fonctionnement de la ressourcerie

L'association envisagée pour porter le projet est l'association « Espaces », déjà implantée à Chaville. Elle a notamment mis en place des chantiers d'insertion pour la gestion de jardins partagés répartis sur le territoire de Chaville.

De manière générale, elle participe au développement de nouvelles pratiques de gestion de l'environnement en milieu urbain, notamment en matière de collecte de déchets.

Si le fonctionnement de la ressourcerie sera autofinancé à terme grâce à la revente des dons, l'association a besoin d'une subvention pour lancer son activité.

La ressourcerie emploiera un responsable ainsi que des personnes en situation de réinsertion professionnelle.

M. LE PRÉSIDENT précise que cette ressourcerie s'inscrit dans un contexte particulier, visant à dynamiser le plus possible le rez-de-chaussée des Créneaux, qui est un peu « à l'abandon » depuis de nombreuses années. Il est impossible d'y implanter quelque commerce que ce soit ; il faut donc absolument implanter des activités dans cet espace.

D'autre part, un autre intérêt de cette ressourcerie est de s'inscrire dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, donc d'offrir des emplois d'insertion pour une activité qui est, par nature, également solidaire.

M. LE PRÉSIDENT invite **MME VICTOR** à compléter cette présentation.

MME VICTOR rappelle que depuis qu'elle est en charge de l'action sociale à Chaville, elle travaille dans l'idée de dynamiser celle-ci, en partenariat avec les associations locales implantées dans l'accompagnement des différentes populations en difficulté. Il s'agissait, entre autres, d'aborder ce champ de l'économie sociale et solidaire, puisque la notion de dynamisation des publics les plus en difficulté lui semble particulièrement importante.

Dans un premier temps, **MME VICTOR** a essayé de favoriser l'insertion par le recrutement de deux conseillères en insertion professionnelle, implantée dans la mairie (pour les plus de 26 ans), et à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (pour les jeunes adultes de 18 à 15 ans).

À travers toutes les réflexions menées et les ABS effectuées, la même question se posait toujours : comment arriver à redynamiser ces personnes par le travail ?

D'autre part, des discussions ont souvent porté, au cours de la commission du Fonds d'aide Chavillois, sur des objets à donner dont personne ne savait quoi faire, où les mettre, etc.

Petit à petit, l'idée d'une ressourcerie a germé dans l'esprit de **MME VICTOR**. Un lieu s'est également imposé à elle : les Créneaux. À une époque, le CCAS y était installé, mais que ce soit en pleine journée ou le soir, il faut reconnaître que c'est quand même un lieu un peu sombre. Il y a beaucoup de béton, peu de passages, beaucoup de devantures fermées.

Le centre-ville a été dynamisé et par la suite, des projets vont être mis en place pour recréer un espace de vie autour de l'Atrium. Au niveau des Créneaux, il y a aussi d'autres antennes, qui font qu'il s'agit d'espaces plutôt dédiés à la population chavilloise. **MME VICTOR** a donc imaginé la possibilité d'implanter une ressourcerie dans des espaces actuellement disponibles.

Elle a progressivement creusé cette proposition avec Étienne CUNY, avant de soumettre le projet à M. le Maire. Naturellement, le partenaire qui a été rapidement évoqué est l'association « Espaces » puisqu'elle est déjà impliquée dans la commune, avec différentes actions.

Le CCAS a déjà rencontré M. FRADIN à deux reprises. Un premier entretien de travail a eu lieu entre Étienne CUNY, le Directeur du CCAS, et M. FRADIN, puis une réunion a été organisée, où les participants, dont **MME VICTOR**, ont pu poser leurs questions. La prochaine étape sera l'organisation d'une réunion de travail avec les partenaires associatifs.

MME FLAMANT présente l'association « Espaces », que les administrateurs du CCAS connaissent certainement déjà, afin qu'ils aient une bonne visibilité de ses actions.

Ensuite, Thomas LADREYT présentera l'apport d'« Emmaüs », notamment dans les pratiques du réemploi.

Enfin, Yann FRADIN présentera le projet de ressourcerie.

MME FLAMANT espère qu'à l'issue de cette présentation, les administrateurs du CCAS seront persuadés du bien-fondé de suivre l'association dans ce projet.

« Espaces » fait partie de l'ESS : c'est une association qui travaille dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, une association d'insertion qui œuvre par l'écologie urbaine. Elle propose des emplois d'insertion à des personnes en difficulté, dans les métiers qui relèvent de la nature et de l'animation en ville.

Elle a donc trois missions :

- L'insertion ;
- L'écologie urbaine ;
- La sensibilisation de la population à l'environnement.

Par ailleurs, une entreprise d'insertion, « Naturespaces », est filiale de l'association, hébergée dans les mêmes locaux.

L'association « Espaces » existe depuis 25 ans. Elle a démarré dans le Val de Seine, du côté de Boulogne, Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux. Désormais, elle couvre une trentaine de communes, avec 16 chantiers d'insertion qui font travailler environ 250 personnes en insertion tous les ans, sur 140 postes en « *turn-over* ». L'association compte 700 adhérents et 130 bénévoles qui accompagnent régulièrement l'équipe professionnelle.

L'association dispose de nombreux agréments.

« Espaces » est membre du mouvement « Emmaüs » depuis 3 ou 4 ans. C'est une force pour l'association que de pouvoir s'appuyer sur ce réseau.

Les chantiers d'insertion de l'association consistent à aménager et à entretenir des espaces naturels urbains, dont les administrateurs peuvent voir des illustrations projetées en séance : les berges de la Seine, des talus ferroviaires, des espaces verts en ville. Elle gère également 25 jardins solidaires et partagés.

Son activité rayonne de Chaville – où est situé son siège social depuis 2013, en face de la mairie, au 855, avenue Roger Salengro – à tout l'ouest francilien.

En matière d'insertion, sujet qui intéresse tout particulièrement le CCAS, l'association crée donc des postes en insertion, des éco-cantonniers, des jardiniers, des éco-animateurs, des éco-bergers. D'autres postes seront évidemment créés dans le cadre de la ressourcerie.

Les CDD d'insertion vont de 6 à 24 mois, pour la plupart d'entre eux.

Ils accueillent des bénéficiaires du RSA, des jeunes, des demandeurs d'emploi de longue durée, des personnes en situation de handicap, des personnes placées sous l'autorité de la justice. Toutes ces personnes sont formées aux métiers de l'environnement. La ressourcerie sera donc un nouveau métier, avec une formation à la clé.

L'association accompagne les salariés en insertion. Actuellement, elle est à 67 % de taux de sortie dynamique, ce qui est plutôt un bon résultat. Le taux minimal exigé par l'État est de 60 %.

À Chaville, l'association est fière de gérer, depuis 2015, le jardin partagé de La Brise, avec 10 adhérents chavillois. Elle propose également des ateliers et un accompagnement personnalisé.

Elle accompagne également, depuis peu, la ville pour les jardins familiaux des Châtres Sacs et de Guilleminot.

Les administrateurs ont peut-être participé à la randonnée du ru de Marivel, que l'association organise tous les 2 ans depuis 2012. Elle part de Versailles et arrive au pont de Sèvres. Des Chavillois y participent, bien sûr, mais pas seulement. Elle permet de passer de lieu intéressant en lieu intéressant pour découvrir les ressources en eau et les éléments d'histoire autour. Une petite carte a été créée pour l'occasion.

L'association participe également à différentes animations locales, que ce soit dans le cadre de la « Fête du développement durable » ou du « Forum des associations ».

Autour de Chaville, dans un proche périmètre, l'association « Espaces » est très honorée d'avoir été retenue par le parc de Saint-Cloud pour gérer le « jardin du Piqueur », ex « ferme du Piqueur ». C'est un nouveau challenge pour elle.

À Ville-d'Avray, de manière plus historique, c'est l'association qui aménage et qui nettoie les berges des étangs et les rigoles aux abords.

MME FLAMANT indique également que l'association produit de nombreux dépliants et organise des animations pour la sensibilisation au développement durable et à l'environnement.

En mai 2018, MME FLAMANT a eu le plaisir, avec le Maire de Chaville, d'inaugurer l'exposition en hommage à l'Abbé Pierre, à l'Atrium.

Concernant « Emmaüs », à Chaville, l'ancienne « Cité d'urgence » est devenue la « Résidence des Châtres Sacs ». C'est l'une des toutes premières résidences « Emmaüs » en France, gérée par « Emmaüs Habitat ».

MME FLAMANT se tient bien sûr à la disposition des administrateurs du CCAS pour répondre à toutes leurs questions sur l'association « Espaces ».

M. LADREYT explique rapidement ce qu'est « Emmaüs France », qui regroupe environ 300 structures réparties sur le territoire national, et un peu plus de 20 000 personnes : bénévoles, salariés en insertion, compagnons.

Ses trois activités principales sont les suivantes :

- L'activité historique que sont les communautés, dont une est située à proximité (communauté de Bougival) ;
- L'action sociale d'hébergement, avec « Emmaüs Habitat », qui est un bailleur social, et avec « Emmaüs Solidarité » qui gère des centres d'hébergement et de réinsertion sociale en Île-de-France ;
- L'activité d'économie solidaire et d'insertion, dans laquelle s'inscrit l'association « Espaces ». Cette activité regroupe environ une centaine de structures qui travaillent spécifiquement autour des questions du réemploi comme levier d'insertion professionnelle. Elle a également commencé à accueillir des structures un peu plus atypiques. Dans son cœur de métier, « Emmaüs » n'avait en effet pas beaucoup développé les métiers qui sont ceux d'« Espaces ». C'est une vraie révolution interne pour « Emmaüs » que de se dire que sa posture d'acteur de la transition écologique et solidaire passe aussi par ces métiers, qui sont de plus en plus investis par ses structures partenaires.

Concernant le réemploi, « Emmaüs » a une expérience de 70 ans. Depuis l'appel de l'Abbé Pierre en 1954, elle s'est largement structurée et développée, avec une forte expérience dans la récupération et le réemploi. Parmi les 300 structures que compte la France, environ 200 ont fait leur activité de base de cette question de la collecte, du réemploi et de la revente des objets usagés. Elles ont vraiment développé une expertise sur le sujet.

440 espaces de vente sont répartis sur le territoire. Depuis quelque temps, « Emmaüs » propose aussi un espace de vente en ligne, accessible à toutes ses structures mais aussi à l'ensemble des acteurs de l'ESS. Cela s'appelle « Label Emmaüs », mais cela se veut être une place de marché de l'économie sociale et solidaire, peut-être avec l'ambition de concurrencer d'autres places de marché.

L'Île-de-France compte 50 lieux de vente, avec une densité assez importante d'activités « Emmaüs ». Sur une année, cela représente un peu plus de 270 000 t de marchandises collectées, que l'association va récupérer chez les gens ou que les gens lui apportent. Pour une partie, elles repartent au recyclage, parce qu'il n'est pas toujours possible de tout valoriser et de tout réemployer, mais cela permet de remettre dans le circuit une bonne partie de ce tonnage, d'éviter l'achat de matériels neufs et d'éviter de détruire les choses encore largement utilisables.

Par rapport au projet d'ouverture d'une ressourcerie à Chaville, « Emmaüs France » peut proposer un accompagnement dans plusieurs domaines d'expertise. Elle a en effet développé, de manière centralisée, des services pour les groupes qui font partie d'« Emmaüs ».

L'une de ses expertises concerne particulièrement l'activité de tri et de vente des objets et de tout ce qui est donné à l'association, avec une mission spécifique de développement et d'animation des espaces de vente qui accompagne individuellement chaque structure pour l'agencement de ses espaces, la réflexion autour des prix pratiqués, la communication autour de son écosystème local, c'est-à-dire comment s'appuyer sur l'ensemble des acteurs du territoire.

Un plan est en cours de réflexion par le chargé de mission, Bastien LAMOTTE, qui travaille sur ces sujets. Il a déjà pu en discuter avec Yann FRADIN.

Une autre expertise assez forte porte sur les questions des filières textiles, D3E (déchets électroménagers et électriques) et DEA (déchets d'équipement et d'ameublement). Il s'agit notamment de voir comment faire quand même quelque chose de ce qu'il n'est pas possible de récupérer, en le valorisant *via* les écoulements classiques. Cela permet d'avoir un peu d'expertise et d'avoir des réponses aux questions de base que peuvent aussi se poser ceux qui vont animer concrètement cette activité sur le terrain.

À son tour, M. LADREYT déclare qu'il est prêt à répondre aux éventuelles questions des administrateurs du CCAS.

MME VICTOR remercie M. LADREYT pour cette présentation. Ce projet est effectivement une première pour le CCAS. C'est également, *a priori*, le premier projet de ce type sur le territoire de GPSO. Pour le moment en effet, les trois ressourceries existantes sont situées au nord du département : à Rueil-Malmaison, Nanterre et Gennevilliers. Un prochain projet devrait apparemment concerner Colombes.

L'appui d'« Emmaüs » est important, car ce n'est pas une activité qui s'improvise. L'idée est que ce projet réussisse, en se donnant tous les moyens pour sa mise en place et en parvenant à valoriser l'activité pour qu'elle soit pérenne.

M. FRADIN ajoute que l'équipe d'« Emmaüs », dont Bastien LAMOTTE, qui est le spécialiste des espaces de vente, et l'équipe du CCAS, sont venues visiter les locaux, quelques jours auparavant, pour voir comment le projet pouvait s'organiser. « Emmaüs » accompagnera l'association « Espaces » pour lui donner quelques idées et participer à ses travaux pour bien concevoir le lieu. Ce sera une vraie boutique. Il s'agit donc de créer un lieu de vente qui donne aussi envie d'acheter et qui soit pratique. En termes d'organisation en effet, cela engendre des contraintes particulières.

Si l'association a répondu qu'elle était intéressée lorsque le CCAS l'a contactée par rapport à ce projet, c'est d'abord parce qu'elle était située à Chaville. Toute l'équipe de salariés est en effet installée au-dessus du FRANPRIX, à quelques centaines de mètres de là, dans un plateau de bureaux où tous viennent régulièrement, que ce soit pour l'insertion ou pour la conception des travaux. Les autres salariés sont répartis dans le parc de Saint-Cloud, à Ville-d'Avray ou ailleurs, selon les lieux de travaux en cours. Si cette ressourcerie n'avait pas été située à Chaville, cela n'aurait pas intéressé l'association « Espaces », parce qu'il ne s'agit pas de son cœur de métier. De ce point de vue, l'appui d'« Emmaüs » est particulièrement intéressant.

Un autre projet est prévu à Versailles, pour lequel l'association s'est complètement appuyée sur la communauté « Emmaüs » de Bougival, qui a de l'expérience dans ce domaine. Si tout fonctionne bien, l'association prévoit de monter, dans 2 ans, un chantier d'insertion au sein d'un projet de recyclerie adossée à la déchetterie de Buc, donc tout près également de son siège social. Ce projet à moyen terme permettra de créer une très bonne synergie par rapport à tout ce que l'association fait déjà en matière d'insertion, notamment avec des bénévoles du « Secours catholique » de Chaville, qui viennent, depuis très longtemps, accompagner des salariés en insertion.

Concernant plus spécifiquement les lieux, l'idée est de créer une boutique et un atelier au sein du centre commercial des Créneaux. Les trois espaces de boutiques comptabilisent environ 210 m² au total, avec un accès facile et visible en centre-ville, ce qui est très important. La zone de chalandise, à proximité immédiate, fonctionne bien.

M. FRADIN fait observer que ce sera d'ailleurs un des soucis pour Buc, puisque la recyclerie est prévue dans la zone industrielle. Il n'y a donc pas beaucoup d'autres solutions que d'y aller en voiture. À terme, il sera nécessaire d'avoir une boutique en centre-ville de Versailles pour que le projet fonctionne.

Dans le cas de Chaville, la ressourcerie sera implantée directement en centre-ville, mais dans un espace un peu plus contraint. L'un des challenges, c'est la participation à la revitalisation de la galerie commerciale et du quartier. C'est aussi un enjeu qui donne envie et qui, au niveau des futurs salariés en insertion et des bénévoles, devrait vraiment donner une dynamique très forte.

Actuellement, l'idée est d'ouvrir pour la vente, le mercredi et le samedi. Lors des autres jours travaillés, la collecte sera évidemment possible.

L'activité reste à définir. Cela fait partie des choses qu'Espaces souhaite discuter avec les associations et le CCAS, qui connaissent bien la Ville et sa population, et qui peuvent donc indiquer ce vers quoi il faut s'orienter.

En raison de la contrainte liée à la surface de 210 m², *a priori*, il ne serait pas possible d'accueillir du gros mobilier, du gros électroménager ni des vélos. Outre l'espace de vente, il faut en effet un espace de réparation et un espace de stockage. « Emmaüs » a donné le ratio suivant : il faut 1 m² de stockage et de réparation pour 1 m² de vente. Sur les 210 m², cela signifie que 100 m² seront consacrés à la vente en boutique, et le reste à l'espace de tri, de collecte, d'atelier, de stockage, etc.

Le principe est donc d'animer cette activité dans le cadre d'un chantier d'insertion. Comme l'a dit Pascale FLAMANT, l'association « Espaces » en anime déjà 16 depuis 25 ans, ce qui lui donne une vraie expérience quant au fonctionnement d'un chantier d'insertion.

Un chantier d'insertion, c'est une équipe avec un encadrant et, en l'occurrence, six salariés en insertion, 26 heures par semaine. C'est cette durée de travail qui permet d'être juste au-dessus du seuil de pauvreté, en cumulant les 26 heures de salaire au SMIC et les aides que sont l'APL, la prime pour l'emploi, etc. C'est pour cela que ce chiffre a été retenu, même s'il est possible d'aller un peu au-delà ou en deçà. Par exemple, il peut arriver que des personnes très fragiles démarrent à 20 heures, parce qu'elles ont des difficultés, des rendez-vous médicaux, etc., avant de monter progressivement à 26 heures. Il peut aussi arriver que certaines, s'il y a beaucoup de travail et les moyens financiers, montent à 30 ou 35 heures, par exemple pendant les 3 ou les 6 derniers mois de leur parcours au sein du chantier d'insertion.

La durée du parcours d'insertion, en chantier d'insertion, en association intermédiaire ou autres, est de 2 ans au maximum, sauf pour les personnes en situation de handicap et les personnes de plus de 50 ans qui, éventuellement, peuvent rester jusqu'à 5 ans. Cela donne des marges de manœuvre, par exemple pour emmener quelqu'un jusqu'à la retraite. Cela se fait très fréquemment. Quelqu'un de 58 ans peut ainsi aller jusqu'à 62 ans pour avoir tous ses droits à la retraite, à condition que son travail se passe bien et l'intéresse.

Un chantier d'insertion est toujours associé à un accompagnement socioprofessionnel. L'association « Espaces » compte quatre salariés chargés de l'insertion professionnelle pour faire cet accompagnement, ainsi que des bénévoles.

Comme toute activité d'insertion par l'économique, un chantier d'insertion est forcément associé à un volet de formation. L'enjeu est de former les personnes pour qu'elles partent avec un bagage supplémentaire. De ce point de vue, l'association « Espaces » a développé tout un travail qui est désormais inscrit dans la loi, pour la certification des compétences. Les personnes ne sont pas envoyées dans un centre de formation pendant 1, 2 ou 3 jours par semaine ; c'est l'encadrant qui forme au quotidien et ensuite, un jury professionnel certifie les compétences. Dans le cas de la ressourcerie, il sera ainsi possible de certifier des compétences de vente ou de réparation. Un professionnel viendra certifier que la personne a acquis les compétences nécessaires. Celle-ci va ensuite pouvoir partir avec cette espèce de VAE. Cette démarche est donc désormais reconnue par la loi, même si le décret d'application n'est pas encore publié. Cela s'appellera l'ACP (Attestation de Compétences Professionnelles). Cela rejoint le mode normal de fonctionnement en entreprise, où l'employeur peut mettre en place un dispositif pour certifier telle ou telle compétence de ses salariés.

Un chantier d'insertion se fait toujours en partenariat. Dans le cas de la ressourcerie, les partenaires seront :

- Le CCAS ;
- La DIRECCTE (ministère du Travail), qui va financer les postes ;
- Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, notamment pour les bénéficiaires du RSA ;
- Seine Ouest Entreprise et Emploi pour le recrutement et l'accompagnement des personnes, avec la Mission locale ;
- Pôle Emploi ;
- Des associations chavilloises pour l'accompagnement et l'orientation des personnes ;
- Des synergies à trouver pour la question de la collecte et du recyclage.

M. CUNY présente le plan des Créneaux. La ressourcerie sera située dans trois locaux, aucun autre local n'étant disponible : le local n° 2, le local n° 14 et le local n° 15 B. Il s'agit de tout l'espace situé en haut à gauche du plan, ce qui permettra de créer une circulation dans l'objectif de réanimer un peu le quartier des Créneaux. La surface totale est de 210 m².

Pour l'instant, il est prévu d'installer la boutique dans le local n° 2, et le stockage et la réparation dans les locaux n° 14 et 15. Cela reste cependant à déterminer définitivement.

M. FRADIN expose le calendrier d'un chantier d'insertion.

La phase de préparation commencera dès que le CCAS aura approuvé ce projet, si telle est sa décision. Cette phase durera 6 mois, jusqu'en juin 2019, avec le recrutement de la future personne responsable de la ressourcerie. Un travail aura également lieu sur les locaux.

Il est prévu que l'activité de collecte démarre au 1^{er} juillet 2019. Durant les 6 premiers mois, l'estimation des ventes s'élève à environ 15 000 €. L'activité de vente commencera, elle, le 1^{er} septembre.

La DIRECCTE octroie une aide à l'emploi de 20 000 € par ETP (Emploi à Temps Plein). Au total, cela ferait donc 38 000 € pour les 6 premiers mois, pour les six personnes.

La DIRECCTE octroie également une aide au démarrage de 7 000 €.

L'association « Espaces » sollicitera une aide du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour les bénéficiaires du RSA, dont le nombre peut aller jusqu'à trois. Cette aide s'élèverait à environ 4 500 €, mais son attribution n'est pas encore certaine. M. FRADIN précise que les deux tiers des chantiers d'insertion de l'association sont ainsi soutenus par le Conseil départemental. Cela n'empêche pas d'embaucher des bénéficiaires du RSA dans le tiers non soutenu par le Département.

Enfin, l'association sollicite une aide de 35 000 € du CCAS pour les 6 premiers mois, en plus de l'aide au démarrage. Quant au loyer des boutiques, également pris en charge par le CCAS, il représentera 35 000 € par an.

Outre quelques dépenses de fonctionnement et frais de structure, l'essentiel des dépenses sera constitué par les salaires, à hauteur de 70 000 €.

L'objectif est que, petit à petit, la ressourcerie s'autonomise avec les ventes. Durant les 6 premiers mois, les ventes sont estimées à 15 000 €, soit 30 000 € annuels. Ce montant passe à 65 000 € pour la deuxième année. La subvention du CCAS diminuerait en proportion. Les ressources continueraient à

augmenter durant la troisième année, pour atteindre l'autonomie à la quatrième année. Il n'y aurait alors plus de subventions du CCAS. Afin d'établir ces estimations, ce sont les ratios d'« Emmaüs » qui ont été utilisés : environ 1 000 € de chiffre d'affaires, au minimum, par mètre carré d'espace de vente. Certaines boutiques, au cœur de Paris, arrivent à 2 000 € par mètre carré. Avec des recettes annuelles comprises entre 100 000 et 120 000 €, l'équilibre de la ressourcerie serait atteint.

L'estimation proposée semble donc prudente et normale pour une boutique située en centre-ville, avec un accès par bus et sans autre ressourcerie aux alentours. La plus proche boutique « Emmaüs » est actuellement située à Nanterre et une autre devrait ouvrir à Colombes. De même, les ressourceries existantes sont uniquement situées au nord du département, la plus proche étant à Rueil-Malmaison. Un porteur de projet aimerait s'installer à Saint-Cloud ou Boulogne mais pour l'instant, aucune solution effective n'a été trouvée. Une petite boutique de 70 m² va s'installer à Vélizy, dans l'ancien commissariat de police ou local des pompiers, mais elle sera axée sur les loisirs, les jeux, les instruments de musique... Ce dossier est, lui aussi, au simple stade d'un portage de projet individuel, et la personne qui le porte n'est pas certaine de pouvoir en vivre.

M. FRADIN récapitule le calendrier envisagé :

- En janvier 2019 : tenue d'une réunion avec le CCAS, les associations et d'éventuels autres acteurs qui souhaiteraient s'impliquer dans le projet, pour voir comment calibrer ce dernier, définir le type de récupération et de vente, et définir l'implication de chaque structure, avec des synergies à mettre en place afin d'éviter la concurrence et de privilégier des complémentarités très fortes ;

Le choix des activités et des secteurs de vente se fera avec l'appui d'« Emmaüs Bougival », qui a une bonne expérience et qui collecte sur ce secteur. « Emmaüs Alternatives » apportera également son expérience de boutique en centre-ville, notamment à Paris. Un troisième partenaire sera le REFER, le réseau des ressourceries d'Île-de-France, fédération à laquelle l'association « Espaces » prévoit d'adhérer. Une réunion a d'ailleurs déjà eu lieu, avec le CCAS, pour en parler ;

- En février 2019 : travail sur le projet d'aménagement de la boutique afin d'organiser les futurs travaux ;
- De février à avril 2019 : dossiers de conventionnement avec la DIRECCTE et les autres partenaires institutionnels, avec passage d'auditions, afin d'obtenir les subventions et les agréments.

D'éventuelles subventions complémentaires pourraient permettre de faire plus ou différemment, de la part de fondations qui soutiennent souvent ce genre de projets, par exemple.

Il s'agira également de réfléchir à l'organisation technique de la collecte, de l'évacuation et du recyclage. Ce sujet a déjà été évoqué avec « Emmaüs Bougival ». La moyenne est de 46 % de revente sur les dons. Les 54 % restants devront donc être traités autrement, par exemple par le biais de la déchetterie de Meudon ou d'« Emmaüs Bougival ».

Durant cette période, la copropriété devra également être tenue informée du projet ;

- Mai 2019 : recrutement du ou de la responsable de la ressourcerie ;
- Mi-juin 2019 : embauche et formation des salariés en insertion ;
- Entre juin et juillet 2019 : aménagement des locaux et début de la collecte, dans une période où beaucoup de gens déménagent et ont des choses à donner. De même, c'est généralement en septembre que les gens arrivent et ont des choses à acheter. Il s'agit donc de ne pas manquer cette opportunité. L'idée est donc, pendant les travaux, d'installer le chantier d'insertion dans la salle du Doisu, située à proximité immédiate des Créneaux. Cela permettrait de proposer aux Chavillois, dès le 1^{er} juillet, voire un peu plus tôt, de déposer des objets. Ceux-ci seraient triés, afin d'être mis en vente dans la boutique dès le 1^{er} septembre.
- 1^{er} septembre : ouverture de la Ressourcerie.

MME FLAMANT fait remarquer que ses collègues et elle, sont assez enthousiastes par rapport à ce projet.

M. LE PRÉSIDENT souligne qu'il s'agit d'un engagement non négligeable pour eux ainsi que pour le CCAS.

MME VICTOR revient sur la délibération. Il est important que le Conseil d'administration puisse voter la définition et la validation de ce projet, d'où la tenue de cette séance exceptionnelle.

Étienne CUNY a été en contact avec les bailleurs de l'espace des Créneaux. Un accord de principe a été donné pour monter cette activité. Il s'agit désormais de réserver ces locaux, ce qui nécessite

également une validation de l'assemblée générale des copropriétaires, sans perdre de temps, afin que la boutique soit opérationnelle début septembre 2019.

Pour sa part, MME VICTOR est ravie que M. le Maire trouve un intérêt à ce projet. Cependant, tout reste à faire : la mise en place de ce lieu, son aménagement, ce qui nécessitera également de lui trouver un nom, etc.

M. LE PRÉSIDENT confirme son intérêt pour ce projet, en particulier en matière d'insertion. Il ne s'agit pas simplement de « vendre pour le plaisir » ; pour cela, il y a des brocantes. Il invite également à ne pas oublier le rôle des associations qui sont appelées à intervenir. Le point le plus important de ce projet, c'est qu'il est centré sur l'insertion, en proposant de la vente d'objets recyclés, qui nécessitent donc un travail spécifique. Pour que ce projet réussisse, tous les acteurs de l'action sociale à Chaville et au-delà devront être fédérés. Par exemple, Seine Ouest Entreprise participera, et cela concerne aussi les villes environnantes, qui ne disposent pas de ressourcerie. Il rappelle que la toute petite ressourcerie qui devrait s'installer à Vélizy, n'aura pas du tout le même objet. La capacité de rayonnement de la ressourcerie de Chaville sera donc relativement importante mais pour réussir, elle doit être portée par tout le monde.

MME FLAMANT invite les administrateurs à poser d'abord leurs éventuelles questions à M. LADREYT concernant « Emmaüs », puisqu'il va devoir rapidement partir en raison de contraintes familiales.

En tant que représentante du « Secours populaire », **MME LE GARS** signale que son association récupère déjà beaucoup d'objets, vestiaires, bibelots et autres. C'est un gain qui est très utile pour toutes les activités sociales de l'association.

M. LE PRÉSIDENT insiste sur ce point : le « Secours populaire », comme le « Secours catholique » ou, dans le domaine alimentaire, « L'Épicerie solidaire », récupèrent effectivement déjà un certain nombre d'objets, en particulier des vêtements. Ce « marché » n'est pas extensible ; comment résoudre cette question ?

M. LADREYT indique qu'« Emmaüs » connaît bien le « Secours populaire » et le « Secours catholique », pour travailler avec eux au niveau national. Le constat, c'est qu'au niveau local, c'est plutôt une bonne complémentarité. Les différentes associations n'ont pas forcément les mêmes manières de travailler. Souvent, tout cela s'organise dans une bonne harmonie, avec des aides de l'une ou l'autre selon ses possibilités financières.

Par rapport aux études menées sur les gisements en matière de potentiel à capter, « Emmaüs » constate que, globalement, le maximum de ce qui pourrait être obtenu, est très loin d'être atteint. Quand l'association travaille au niveau national avec le ministère de l'Écologie sur des objectifs un peu plus ambitieux, par exemple la captation du textile qui part dans les conteneurs, elle est loin de collecter tout ce qui pourrait l'être. Il y a environ 100 000 t qui partent encore dans les déchets, alors que ces choses seraient utilisables par les associations.

La question de MME LE GARS est légitime, mais cela dépend surtout d'une bonne articulation territoriale, puisqu'il y a largement de quoi faire.

En tant que représentante du « Secours catholique », **MME FORATO** revient sur la taille des locaux, qui ne permettrait pas d'accueillir de gros mobiliers et, surtout, de gros électroménager. Ce qu'elle constate au niveau de son association, c'est que l'électroménager représente une part importante des dons, d'autant plus pour une ressourcerie située en centre-ville et pour des gens qui n'ont pas forcément de véhicule. Les 100 m² prévus sont-ils vraiment réhabilités pour recueillir ce genre de matériels, ou cette question pourrait-elle être réétudiée, par exemple en disant qu'il serait possible de mettre trois frigos, etc. ?

M. LE PRÉSIDENT fait observer que tout cela doit se faire en parfaite coordination.

M. FRADIN rappelle que c'est précisément l'idée de la réunion que l'association « Espaces » veut organiser, notamment afin de bénéficier de la connaissance du terrain des associations de Chaville. Concernant le gros électroménager, une solution pourrait être trouvée, par exemple en organisant des ventes ponctuelles, un vendredi par mois : les gens pourraient apporter leurs frigos le jeudi soir, ils seraient mis en vente le vendredi et ceux qui ne seraient pas vendus, partiraient à Bougival ou à d'autres associations disposant de lieux de stockage.

L'idée de l'association « Emmaüs », c'est bien de fonctionner en partenariat avec les structures locales, comme elle le fait déjà pour ses autres boutiques, en Île-de-France ou ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT remarque que pour l'instant, il s'agit d'un engagement moral mais qu'ensuite, il y aura aussi un engagement financier. Une réunion entre les différents acteurs du projet, notamment les associations présentes sur le terrain depuis longtemps, est donc absolument indispensable pour bien mettre cette synergie en place.

MME FORATO souhaite savoir si les emplois en réinsertion prévue, permettront à la boutique d'être autonome, ou si elle devra également faire appel à des bénévoles.

M. FRADIN explique qu'il s'agit d'avant tout d'offrir un lieu de réinsertion sociale et professionnelle, avec six salariés en insertion en plus d'un ou d'une responsable de boutique. Cependant, il y a évidemment matière à faire du bénévolat, avec les nombreux bénévoles de l'association « Espaces ». Cela pourrait également permettre de proposer des activités de type Fab lab ou d'installer quelques tables pour boire un café ou un thé. Cela augmenterait aussi la présence humaine et la convivialité du site, puisque l'un des enjeux est de requalifier ces espaces. Aux beaux jours, trois ou quatre tables pourraient ainsi être installées dehors.

MME COUTEAUX, Conseillère municipale, apprécie énormément ce projet, pour s'être rendu compte des besoins dans le cadre des dossiers d'aide au sein du CCAS et après avoir discuté avec les uns et les autres.

L'insertion est certes fondamentale, mais l'idée d'un autre mode de consommation lui paraît également être un volet important.

Par rapport à la convivialité, cela pourrait aussi permettre d'attirer dans cette boutique des personnes qu'il est difficile de rencontrer par ailleurs, même lors des événements organisés par le CCAS. Cela pourrait devenir un lieu important, en plein centre-ville, un lieu extrêmement fructueux au niveau social, écologique et de l'insertion.

Elle évoque un autre problème : aux Créneaux, il y a de nombreuses marches. Il sera donc nécessaire d'installer une rampe d'accès et de proposer des diables, notamment pour le transport des objets lourds.

Elle a également constaté que les besoins portent souvent sur de l'électroménager : frigos, fours et autres matériels de première nécessité. Une réflexion à ce sujet lui semble donc nécessaire. De même, les familles très démunies ont souvent besoin de matériel pour les enfants.

M. BOLLINGER, qui s'est occupé de « L'Épicerie sociale » de Chaville pendant 6 ans, en collaboration avec le « Secours catholique », trouve également qu'il s'agit d'un très bon projet. Cependant, il est convaincu qu'il est indispensable de travailler sur le domaine d'activité, en particulier au regard du chiffre d'affaires prévisionnel, qui lui paraît difficile à atteindre sans gros meuble ni électroménager. Certes, ces chiffres ont été établis par rapport à l'expérience d'« Emmaüs », mais il lui semble que cela dépend de l'étendue de l'offre.

D'autre part, pour avoir, au cours de sa carrière professionnelle, démarré des usines, il ne comprend pas pourquoi ce projet démarre d'emblée avec six emplois.

M. FRADIN indique que les emplois d'insertion représentent un coût moindre pour l'association, puisqu'ils sont payés presque entièrement par l'État sur les 26 heures (environ 95 % du salaire par ETP). En revanche, l'association a des obligations de formation et d'accompagnement. Son objectif, c'est donc bien de créer des emplois d'insertion.

D'autre part, s'il s'agit de six emplois au total, seuls quatre à cinq seront pourvus en permanence. Il faut en effet prendre en compte l'absentéisme : les personnes peuvent être malades, en difficulté, en parcours professionnel... Par exemple, tous les salariés sont au minimum trois semaines à l'extérieur du chantier d'insertion pour se préparer à l'emploi, dans un lieu de vente comme un supermarché, dans des espaces verts ou autres. Au total, cela représente déjà une demi-année où un salarié n'est pas là parce qu'il est en stage. Les salariés, qui sont en CDD d'insertion, peuvent aussi démissionner à tout moment, ou voir leur CDD ne pas être renouvelé pour une raison ou une autre. S'ils trouvent un emploi, ils peuvent aussi partir du jour au lendemain. À chaque fois, un laps de temps est nécessaire pour pourvoir à leur remplacement.

M. FRADIN précise que le taux de postes vacants constaté au niveau de l'association « Espaces » s'élève à 14 %. Avant l'été, elle embauche donc un peu plus en prévision de l'augmentation de ce taux, afin d'avoir assez de personnes pour assurer les activités. L'objectif est donc bien de créer un peu plus d'emploi que les besoins effectifs.

Parmi ces emplois, certains concerneront la vente, ce qui prend déjà du temps, et d'autres le tri, ce qui prend énormément de temps. Pour l'instant, il n'est pas prévu de faire de collecte à domicile, les locaux

étant situés en plein centre-ville. Cependant, une évolution est évidemment possible en fonction des besoins qui seront constatés. Le recyclage demande également du temps, ainsi que le lavage et le repassage de tous les vêtements qui seront donnés. Il faudra aussi, parfois, retaper du mobilier, etc.

M. LE PRÉSIDENT déclare qu'il faut que ce soit un plus pour Chaville, pour le public cible et pour l'ensemble des acteurs sociaux, notamment les associations chavilloises. Il lui semble que la synergie doit être là.

M. FRADIN ajoute un autre élément important, dont l'association « Espaces » a l'expérience depuis très longtemps. Certaines personnes sont bénévoles alors qu'elles sont elles-mêmes en difficulté ; ce chantier d'insertion pourrait être l'occasion de les embaucher dans un domaine qu'elles connaissent déjà et qu'elles apprécient. Il est à noter que la moitié des encadrants de l'association sont d'anciens salariés en insertion.

MME FLAMANT note un intérêt complémentaire, par rapport au métier actuel de l'association « Espaces » : pour l'instant, elle n'emploie pratiquement que des hommes pour travailler à l'extérieur. Ce projet permettra de proposer des postes en insertion à des femmes, ce qui est un plus au regard de beaucoup d'autres chantiers.

M. FRADIN confirme que l'insertion par l'activité économique en général, concerne essentiellement des métiers d'hommes, à part l'aide à domicile proposée notamment par les associations intermédiaires. C'est donc aussi un moyen de diversifier l'offre d'emploi.

M. LE PRÉSIDENT propose à « Espaces » de travailler le plus vite possible avec les représentants des associations Chavilloises concernées.

MME VICTOR conclut que la manière de mener cette activité sera le premier élément à mettre en place. Certaines activités ont été définies *de facto* par rapport à l'espace du lieu, avec les mêmes questionnements que ceux qui viennent d'être abordés.

Au-delà du recyclage et de l'activité économique et solidaire, il s'agit aussi que cela devienne un lieu de vie pour l'ensemble des Chavillois. Ce qui lui tient particulièrement à cœur, c'est en effet de redonner une vie à ce lieu des Créneaux et de le rendre convivial. Son aménagement sera donc très important, ainsi que le nom qui lui sera donné, la signalétique, etc.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que c'est un moyen parmi d'autres de redonner de la vie à ce lieu.

Aucune autre observation n'étant formulée, il soumet la délibération au vote.

A l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 3 – délibération n° DEL03_2018_0015) :

- **APPROUVE** le principe de l'implantation d'une ressourcerie aux Créneaux.
- **S'ENGAGE** à faire figurer au budget du CCAS les subventions accordées.
- **DIT** que ce projet de ressourcerie sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

(article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-65 du Code de l'action sociale et des familles)

1°) Attributions de prestations

La commission permanente du Centre Communal d'Action Sociale, qui s'est réunie le 18 octobre et le 22 novembre a examiné 12 dossiers :

- 8 secours exceptionnels ont été attribués pour un montant de **2 751 €** ;
- 4 dossiers refusés.

2°) Décisions du Président

1/ Décision n° DP03_2018_0022 du 1^{er} octobre 2018

Avenant n° 4 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville au profit d'un particulier

Avenant n° 4 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 412) consentie au bénéfice d'un particulier. Cette occupation est renouvelée pour une durée d'un mois, soit jusqu'au 31 octobre 2018.

Indemnité mensuelle d'occupation : **346,32 €**

2/ Décision n° DP03_2018_0023 du 22 octobre 2018

Prêt accordé au profit d'un particulier

Un prêt a été accordé au profit d'un particulier

Montant du prêt : **750 €**

3/ Décision n° DP03_2018_0024 du 23 octobre 2018

Avenant n° 5 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville au profit d'un particulier

Avenant n° 5 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS de Chaville, sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 412), au profit d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 31 janvier 2019.

Indemnité mensuelle d'occupation : **346,32 €**

4/ Décision n° DP03_2017_0025 du 21 novembre 2018

Avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville au profit d'un particulier

Avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un logement communal sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 703) consentie au bénéfice d'un particulier. Cette occupation est renouvelée pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 09 février 2019.

Indemnité mensuelle d'occupation : **345,03 €**

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE PRÉSIDENT remercie les participants et clôt la séance à 19 h 49.


Jean-Jacques GUILLET
Président du CCAS

Récépissé de dépôt en Préfecture des délibérations, le : 21 décembre 2018

Publication par affichage des délibérations, le : 21 décembre 2018